

Cycloportive « LA PAUL POUX 2025 »

REGLEMENT

Article 1 :

PRESENTATION GENERALE

L'Association VELO TUSSONNAIS ORGANISATION organise, sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, la 9ème édition de la cycloportive LA PAUL POUX, lors de la manifestation « L'ÉCHAPPEE CHARENTAISE » à TUSSON (16140) des samedi 28 et Dimanche 29 Juin 2025.

Cette épreuve comprend 3 circuits chronométrés de 156km (La Paul POUX), 123km (La Tussonnaise) et 85km (La Tumulus), ces Cycloportives auront lieu le Samedi 28 Juin 2025.

Les 3 circuits randonnées Cyclotouristes, de 123 / 85 et 45 km (non chronométrés), une rando VTT en formule étoiles de 3 parcours (15km, 26km et 30km) qui peuvent se cumuler selon sa volonté, auront lieu le Dimanche 28 Juin 2025.

Le tarif d'inscription des circuits chronométrés est le même, 42€ (Quarante-deux Euros) quel que soit la distance. (156, 123 ou 85 km) (Cinq Euros de moins pour les licenciés FFC)

Le tarif d'inscription des circuits Randonnées (Cyclotourisme, Vtt) est le même, 12€ (Douze Euros) quel que soit la distance choisie.

L'inscription à la marche d'initiation du samedi 28 est de 12€, par personne, repas inclus. Départ à partir de 17h00.

Une participation de 5€00 est demandée pour participer à la sortie VINTAGE du dimanche 29. Ravito inclus.

A compter du 1^{er} Mai 2025, la liste des participants inscrits sera en ligne sur le site de l'association : www.lapaulpoux.com, elle sera actualisée quotidiennement.

La manifestation sera également support du championnat Régional Master Nouvelle Aquitaine.

Article 2 :

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les 3 épreuves chronométrées sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non, âgé(e)s de 18 ans révolus, au jour de l'épreuve, ainsi qu'aux licenciés FFC U17 et U19 exclusivement.

La Paul POUX 160 km n'est pas ouverte aux mineurs

La Tussonnaise 123 km et La Tumulus 85 km sont ouvertes aux licenciés FFC U19

La Tumulus 85 km est ouverte aux licenciés FFC U17

Les Parcours randonnées sont ouverts à tous. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire. La participation des mineurs est autorisée à partir de 13 ans sur le parcours Rando de 45 km, accompagnés d'un adulte

Les coureurs licenciés, FFC, UFOLEP, FSGT, FFF Tri, FFCT, devront joindre à leur bulletin d'engagement, une photocopie de leur licence.

Cyclosportive « LA PAUL POUX 2025 »

Les non licenciés devront fournir un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** » pour pouvoir faire les épreuves chronométrées, où un certificat médical de « **non contre-indication de la pratique du cyclotourisme** » pour s'engager sur les parcours non-chronométrés du dimanche. Certificat datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

Possibilité également d'aller télécharger l'attestation de santé sur le site de la FFC, en créant votre compte personnel, puis « Profil et Attestation de santé » : <https://licence.ffc.fr/account/new/>

Attestation valable 4 mois.

Pour les mineurs fournir le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, lien ci-dessous :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/certificatMedical> Choisissez autre Sport.

Article 3 :

CATEGORIES

Chaque engagé(e) en formule cyclosportive est inscrit(e) et classé(e) dans une seule catégorie (M pour masculin, F pour féminine).

M 18/29	M 30/39	M 44/49	M 50/59	M 60/69	M 70 et +
F 18/29	F 30/39	F 40/49	F 55/59	F 60 et +	
2007/1996	1995/1986	1985/1976	1975/1966	1965 et +	
Cadet M	Cadette F	Classé(e) sur le parcours de 85Km			
2009/2010					
Junior M	Junior F	Classé(e) sur le parcours de 85Km ou 123km			
2007/2008					
Handisport M	Handisport F	Classé(e) sur tous les parcours (85, 123 ou 156km)			

Article 4 :

INSCRIPTIONS

- Par internet :

L'inscription par internet est vivement recommandée : elle permet un traitement facile et commode, tant pour le(la) participant(e) que pour l'organisation.

L'inscription par internet peut se faire via les liens mis en place sur le site www.lapaulpoux.com ou directement auprès de notre partenaire prestataire <https://amilevent.com/>

Les frais d'opération perçus par nos partenaires prestataires pour effectuer l'inscription et la transaction ne sont pas compris dans les tarifs d'engagement indiqués ci-après.

Cycloportive « LA PAUL POUX 2025 »

- **Par courrier** : *Un bulletin d'inscription papier est téléchargeable sur le site de l'épreuve*

Conformité et validation de l'inscription :

L'inscription est considérée validée **uniquement** lorsque tous les renseignements et justificatifs demandés à l'inscription sont fournis.

En particulier pour la **formule cycloportive** : l'absence de licence ou d'attestation telle que définie ou de certificat médical de moins d'un an pour le cyclisme de compétition entraînera de facto l'attribution d'un dossard « randonnée ».

Participation :

Les droits de participation individuelle s'élèvent à 42 €, quel que soit le parcours choisi (quarante-deux euros) – y compris un maillot collector (ou lot de substitution) et le repas du samedi à l'arrivée). Une majoration de 5 € (Cinq euros) sera appliquée à partir du 1er juin 2025, portant alors le tarif à 47 € (quarante-sept euros). L'inscription sur place (28 juin) sera possible au tarif de 50€ (Cinquante euros). (Cycloportives)

(Une minoration de 5 € (cinq euros) sera appliquée sur ces tarifs pour les licenciés FFC.)

L'inscription sur place (29 juin) (Randonnées) sera possible au tarif de 12€ (Douze euros), inclus ravitaillements et lot.

Le repas du dimanche midi est à réserver en plus. 12€00 par personne

Tarifs spéciaux :

Le fait de s'engager ou de réserver plusieurs prestations sur le Week -End, engendre une remise directe de 10% sur le panier global.

L'organisation se réserve le droit de pratiquer des tarifs spéciaux promotionnels, le moment venu, ciblés sur des critères et des périodes d'inscriptions définies (clubs, entreprises, individuels, ...).

Tarif club :

Une remise de 10% (Dix pour cent) est consentie pour les clubs à partir d'au moins 5 licencié(e)s engagé(e)s du dit club.

Notas :

1. *La catégorie Handisport se substitue à la catégorie d'âge. En formule randonnée, cette inscription est facultative, les participants étant uniquement pointés.*
2. *L'usage d'un VAE est à déclarer obligatoirement : Cette inscription induit une inscription systématique en randonnée.*

2€ par inscription seront reversés à l'Association « FLEUR D'ISA » <http://www.fleurdisa.org/>

Les inscriptions se feront principalement en ligne : <https://amilevent.com/>

Néanmoins le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de l'association : www.lapaulpoux.com

Cyclo sportive « LA PAUL POUX 2025 »

Article 5 :

CLASSEMENTS/RECOMPENSES

- Classements Scratch :

Les 3 premiers au classement Scratch des 3 épreuves chronométrées. Hommes et Femmes (Les 3 premiers masculins, les 3 premières féminines et les 3 premiers de la catégorie Handi).

- Classements par Catégories :

Ne seront récompensés que le premier de chaque catégorie d'âge.

- Classements par Club :

Le calcul sera fait en fonction de la place des trois premiers du club / Equipe / Entreprise...Etc.

La remise de récompenses débutera à partir de 14h30, dans la salle où aura lieu le repas et commencera par les récompenses du Championnat Régional Master NA.

Article 6 :

DESISTEMENT

Le désistement est possible uniquement pour raisons médicales (certificat médical à faire parvenir avec la demande de remboursement). Les droits d'inscription seront remboursés, diminués d'une quote-part de 15€ pour frais déjà engagés.

Article 7 :

REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu :

Le vendredi 27 Juin 2025, salle Polyvalente de Tusson, de 15 heures à 19 heures, ainsi que le samedi 28 Avril 2024 de 6 heures 30 à 7h45 heures.

Article 8 :

CHRONOMETRAGE - DIPLOMES

Cyclo sportive « LA PAUL POUX 2025 »

Le chronométrage sera fait par une société extérieure utilisant un système à puce sur plaque de cadre.
La non restitution du système de chronométrage, quel qu'il soit, à l'arrivée entraînera la facturation de celui-ci pour un montant de 30€.

Des postes de contrôles seront présents sur les différents parcours

Les diplômes seront disponibles via internet sur le site du prestataire OK TIME : <https://ok-time.fr/>

Article 9 :

SECURITE – SECOURS - ASSURANCE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute l'épreuve.

La sécurité de l'épreuve sera assurée sur l'ensemble des circuits par des motos de la Gendarmerie, par des motos de l'EMS et des signaleurs aux intersections.

Pendant la durée de l'épreuve, la circulation routière ne sera pas fermée. En conséquence, chaque participant se devra de respecter impérativement le code de la route.

Plus de 300 signaleurs seront présents sur les différents circuits pour vous sécuriser, nous vous demandons le plus grand respect envers eux, qu'ils soient piétons ou motocyclistes.

Pour des raisons de sécurité, à part les véhicules officiels, aucune voiture suiveuse n'est admise sur l'épreuve.

Les vélos avec guidon de triathlète dépassant les cocottes de freins, ainsi que tous les types de vélos couchés sont strictement interdits.

Les vélos à assistance électrique sont autorisés uniquement sur les parcours non chronométrés.

Une assistance médicale sera assurée sur les parcours par une équipe médicale constituée d'un médecin et d'une ambulance, ainsi que d'un poste fixe à l'arrivée.

L'organisateur souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ une assurance en responsabilité civile pour cette manifestation.

Article 10 :

DEPART - ARRIVEE

Le Samedi 28 Juin, tous les participants pourront prendre place dans leur SAS de départ à partir de 7h15.

Le départ sera donné à 8 heures pour le 155Km, 8h15 pour le 123km et 8h30 pour le 80Km.

Le contrôle d'arrivée sera fermé à 14h00. Les concurrents n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée avant ce délai seront considérés comme hors course et devront regagner la ligne d'arrivée par leurs propres moyens (sauf incidents mécaniques ou chutes). A partir de cet horaire, l'organisateur décline toute

Cyclosportive « LA PAUL POUX 2025 »

responsabilité.

Le Dimanche 29 Juin, le départ des diverses randonnées cyclotouristes et VTT se feront dès 07h30.

Article 11 :

LOT – REPAS – TIRAGE AU SORT

Chaque inscription sur les épreuves chronométrées, donne droit à une tombola, à un lot souvenir, Maillot collector, (Aux 400 premiers inscrits) remis au moment du retrait de dossard, ainsi qu'un repas servi à partir de 11h45 à la salle des fêtes de Tusson, pour le samedi 28 Juin.

Les repas n'étant élaborés qu'avec des produits frais locaux il nous est nécessaire d'avoir un délai raisonnable de prévision. En conséquence, toute inscription nous parvenant après le 20 Juin 2025 ne sera pas assurée de bénéficier des mêmes prestations (Repas / Cadeaux) que les autres, malgré le tarif surtaxé.

Un tirage au sort de dossards sera pré-effectué le Vendredi 27 au soir, sur la liste des engagés internet. La liste des gagnants sera affichée aux entrées des divers salles (Dossards, Repas...) Chacun devra en prendre connaissance. Les dossards tirés au sort se verront remettre leur lot au moment du repas, le Samedi 28 Juin.

Chaque inscription donne lieu aux divers ravitaillements et un à cadeau de bienvenue. (Maillot, Tee-shirt)

Article 12 :

RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement seront assurés à :

- (Coulonges) au km 37.500 pour la PP et La Routarde,
- (Pougné) au km 99 pour La PP, au km 63.200 pour La Tussonnaise,
- (La Faye) au km128.6 pour La PP, km92.8 pour la Tussonnaise et km50 pour la Tumulus.
- Point eau à (Charmé) au km143.8 pour la PP, km 108 pour la Tussonnaise
- Une bouteille d'eau sera distribuée à l'arrivée à tous.

Cyclosportive « LA PAUL POUX 2025 »

Article 13 :

DROITS A L'IMAGE - CNIL

Chaque participant autorise les organisateurs de « L'ECHAPPEE CHARENTAISE » ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de cette épreuve.

Conformément à la loi sur l'informatique du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour cela il vous suffit de contacter l'organisation.

Article 14 :

CONTROLE ANTI-DOPAGE

LA PAUL POUX étant une épreuve chronométrée sous l'égide de la FFC, un contrôle anti dopage peut être diligenté par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. (AFLD)

Article 15 :

En cas de sinistre pour les non licenciés, une déclaration écrite devra obligatoirement être adressée au directeur de course le jour de l'épreuve avant 20 heures, par la victime.

Article 16 :

MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'évènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'organisateur, le report de l'évènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

Cyclo sportive « LA PAUL POUX 2025 »

Article 17 :

ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans une démarche de développement durable, en supprimant tout ce qui est plastique, mais également au niveau du tri sélectif. Il vous est demandé à tous de ne pas jeter sur la chaussée vos tubes, emballages de produits énergétiques etc..., une poubelle sera à votre disposition à l'arrivée pour vous en débarrasser.

Un participant pris en train de jeter un emballage sur le parcours sera mis hors course sur le champ.

Article 18 :

Les directeurs de course ont tout pouvoir pendant l'épreuve pour exclure les participants ne se conformant pas aux règlements

Le fait d'être engagé à la cyclo sportive LA PAUL POUX implique que le concurrent ai pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses, quel que soit le circuit emprunté.

Le Maillot de



La Paul POUX



2025

(Règlement mis à jour, le 12 Juin 2025)